



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique Rapport des jurys des sessions d'admissibilité 2018 et d'admission 2018

Rapport présenté par
Pol LE GALL
Directeur du pôle pédagogique et éducatif
Président des jurys

ADMISSIBILITE

Trois sessions d'admissibilité ont été organisées en 2018.

Composition des jurys

Première session

Pol LE GALL – Directeur du pôle pédagogique et éducatif
Eric PAGOTTO – Doyen des IA-IPR
Marie-Christine KURASIAK – Chef d'établissement
Anne-Marie LEYGONIE – IEN premier degré
Valérie MILLET – formatrice titulaire du CAFFA

Deuxième session

Pol LE GALL – Directeur du pôle pédagogique et éducatif
Philippe ALBERT – Doyen des IEN du second degré
Patricia CHALEIX – Chef d'établissement
Mohammed KAMAL – IEN premier degré
Fabienne THIEL – formatrice titulaire du CAFFA

Troisième session

Pol LE GALL – Directeur du pôle pédagogique et éducatif
Véronique ZAERCHER-KECK – IA-IPR
Laurent MAISAK – Chef d'établissement
Cathia BATIOU – IEN premier degré
Djamila GOUNE – formatrice titulaire du CAFFA

Textes réglementaires

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015

Arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 paru au BO n°30 du 23 juillet 2015

Statistiques

Année	Inscrits	Candidats dispensés de l'épreuve d'admissibilité	Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Candidats admissibles
2016	75	89	50	125 (89+36)
2017	23	15	22	29 (15+14)
2018	52		46	36

Epreuve d'admissibilité

Extrait de la circulaire 2015-110 :

L'épreuve d'admissibilité repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, un rapport d'activité et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant, dans le champ de l'accompagnement et de formation.

Ce rapport peut comporter, en annexe, tout document y compris audiovisuel à même d'éclairer cette activité.

Le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique.

Avant-propos

La session d'admissibilité 2018 est la troisième organisée dans l'académie. Contrairement aux deux années précédentes, il n'est plus possible pour des formateurs expérimentés de solliciter une dispense des épreuves d'admissibilité.

On constate de ce fait une évolution de la population des candidats, rassemblant des formateurs chevronnés qui auraient pu demander une dispense si cela avait encore été possible et des candidats plus novices.

Conseils

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, les membres des jurys ont souhaité apporter quelques conseils aux futurs candidats.

On attend d'un enseignant ou d'un conseiller principal d'éducation s'engageant dans le CAFFA qu'il soit en mesure de se projeter dans des tâches de formation. Ainsi le rapport d'activité ne peut pas se réduire à un état des services d'enseignement ou à un curriculum vitae. Si le candidat n'a pas encore exercé des fonctions de formateur, le jury attend de lui qu'il montre qu'il a réfléchi à cette perspective. Si le candidat dispose déjà d'une expérience de formateur, on attend de lui qu'il porte un regard sur celle-ci et montre des capacités d'analyse de cette expérience.

On attend également d'un candidat au CAFFA qu'il soit au courant des enjeux et grandes évolutions du système éducatif, notamment des réformes en cours, qu'il dispose d'un minimum de culture pédagogique et de références théoriques dans le domaine éducatif.

Le jury sera reconnaissant aux candidats de réduire le volume des annexes au rapport d'activité en se limitant à celles qui viennent illustrer utilement le propos contenu dans le rapport et en facilitent la compréhension.

Une difficulté de l'épreuve d'entretien réside dans la complémentarité à trouver entre le rapport écrit, que le jury a lu, et l'exposé. Celui-ci doit prolonger l'écrit sans être redondant. Le candidat peut parfaitement y faire référence : « Comme vous l'avez lu ... je voudrais développer davantage un aspect... ». La relecture d'une partie de l'écrit ne peut se justifier que sur un court extrait.

Diaporamas : La présence dans la salle d'un vidéo-projecteur n'est pas garantie. Le candidat peut, s'il le souhaite, utiliser un matériel personnel : vidéo-projecteur ou ordinateur tourné vers le jury. Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que l'utilisation d'un diaporama doit apporter une plus-value à l'exposé. Ce n'est pas le cas s'il ne s'agit que d'un pense-bête.

Tant dans le rapport écrit que dans l'exposé ou l'entretien, le candidat n'est pas tenu de se limiter à son expérience professionnelle dans l'éducation nationale. Il peut, par exemple, faire référence à des expériences de formateur dans un cadre associatif s'il juge pertinent de les évoquer.

La forme : Sans exigences formelles excessives, le jury attend des candidats un minimum d'effort de présentation. Ainsi, pour le rapport écrit, on attend de futurs formateurs un soin apporté à la pagination, à la langue, notamment à l'orthographe. Lors de l'oral, une tenue trop négligée, un niveau de langage inapproprié ne sont pas de nature à rassurer le jury sur les futures compétences de formateur du candidat.

Ressources

L'accompagnement pédagogique au cœur de la réforme : la différenciation, apprendre à apprendre - regards croisés : http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Conferences/15-16/burban_bouysse_bouveret_accompagnement_pedagogique/co/bouysse_burban_bouveret_accompagnement.html

Quelle pédagogie de la laïcité à l'école ?

http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Conferences/13-14/bidar_pedagogie_laicite/co/bidar_a_pedagogie_laicite.html

Appréhender l'évaluation dans la relation complexe "enseignement-motivation-acquisition"

http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Conferences/15-16/espe/bressoux_p/co/bressoux_p_apprehender_evaluation.html

Conférences en ligne – Canopé – Nancy-Metz

<http://www.cndp.fr/crdp-nancy-metz/crdp/se-former/conferences-en-ligne.html>

Institut français de l'Éducation : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/>

Les cahiers pédagogiques : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/>

Agence nationale des tice : <http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/>

Néopass@ction : <http://neo.ens-lyon.fr/neo>

Éducation prioritaire : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/recherche-orientee/resultat/getRessourceByCondition.html>

Centre Alain Savary (Ifé) : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/nouvelles-professionnalites/formateurs>

ADMISSION

Deux sessions d'admission ont été organisées en 2018.

36 candidats se sont inscrits : 22 bénéficiaient d'une dispense des épreuves d'admissibilité, 3 avaient réussi l'épreuve d'admissibilité en 2016 et 11 en 2017.

Première session

Pol LE GALL – Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Eric PAGOTTO – Doyen des IA-IPR

Patrick VALENTIN – Chef d'établissement

Pascale BOLSIUS – IEN premier degré

Valérie MILLET – formatrice titulaire du CAFFA

Deuxième session

Pol LE GALL – Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Philippe ALBERT – Doyen des IEN du second degré

Virginie LEDUC – Chef d'établissement

Florence SPELLER – IEN premier degré

Loïc GRANDVALLET – formateur titulaire du CAFFA

Statistiques

Année	Inscrits :	Candidats présents aux deux épreuves d'admission	Candidats admis
2017	86	79	73
2018	36	29 (4 abandons à l'épreuve professionnelle et 3 non remise de mémoire)	25

Epreuve d'admission

Extrait de la circulaire 2015-110 :

L'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien ; un mémoire professionnel et sa soutenance. Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants et éducatifs au regard des critères retenus (tels que précisés en annexe).

Épreuves de pratique professionnelle

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés - à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury.

Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien.

Mémoire professionnel

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le mémoire professionnel, d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien).

Avant-propos

La règle de l'exercice d'écriture d'un rapport de jury veut que les manques soient mis en évidence afin de permettre aux futurs candidats d'éviter les écueils rencontrés par leurs prédécesseurs, ce rapport n'y dérogera pas, cependant il serait injuste que la liste de ces erreurs puisse laisser croire que les prestations ont été médiocres. Cela n'a pas du tout été le cas lors des sessions 2018.

Il faut en effet souligner la très grande qualité d'ensemble des prestations des candidats lors des épreuves. Dans leur majorité les candidats ont consenti un travail de préparation très important, en particulier pour l'écriture et la préparation de la soutenance du mémoire. L'accompagnement mis en place dans l'académie – université d'automne, ateliers d'aide à l'écriture et à la soutenance – a contribué à cette réussite.

Conseils

Le premier conseil à donner aux futurs candidats à l'admission est donc de suivre les modules de formation proposés par l'académie.

L'épreuve de pratique professionnelle

Parmi les 29 candidats ayant participé à l'ensemble des épreuves d'admission, 12 candidats ont choisi l'épreuve d'animation d'une formation et 17 candidats ont choisi l'analyse de séance. Dans les deux cas les évaluations portées par les examinateurs sont souvent très bonnes. Les réserves parfois apportées sont :

- Pour l'animation de formation : une difficulté à prendre en compte les caractéristiques et attentes du public. Le formateur est parfois trop absorbé par son souci de suivre le déroulement qu'il a prévu et il ne se montre pas assez réceptif aux interventions des formés.
- Pour l'analyse de séance : un manque de recul ne permettant pas une vue d'ensemble de la performance du stagiaire visité, une difficulté à hiérarchiser les conseils, et un manque de clarté dans leur énoncé. On peut parfois craindre qu'à l'issue de l'entretien le professeur visité n'ait pas une vision très précise des points qu'il doit travailler en priorité.

Des examinateurs signalent une difficulté liée à l'exercice d'analyse de séance : si le professeur visité « réussit » sa séance, en particulier si celle-ci ne présente pas de difficulté particulière dans le contexte, le candidat au CAFFA peut se trouver désemparé, faute de manques à signaler et de conseils d'amélioration à proposer. Cette situation s'est présentée plusieurs fois du fait de la précaution compréhensible prise dans les groupes de formation d'éviter de proposer la visite des stagiaires en difficulté pour les épreuves du CAFFA. On peut donc conseiller aux candidats qui choisissent cette épreuve d'analyse de séance de se préparer à l'éventualité d'une séance réussie et de prévoir un questionnement

qui s'écarte de la séance proprement dite : interrogation sur la progression, les autres classes, le travail en équipe, etc.

Le mémoire

L'épreuve du mémoire se subdivise en trois composantes : l'écriture, l'exposé et l'entretien. Chacune d'entre elles est l'objet d'une évaluation.

L'écrit :

Les réserves portées par le jury à la lecture de quelques écrits sont :

- Certaines problématiques ne sont pas dans le champ de la formation mais dans celui de la pratique enseignante. Cette erreur est rédhibitoire pour l'obtention d'une certification de formateur.
- Certains mémoires pèchent par absence de références théoriques ou par la faiblesse de leur diversité. C'est ainsi le cas lorsque le candidat se limite à présenter une pratique ou une opinion (par exemple : la classe inversée, la constante macabre...) en se faisant l'écho d'un ouvrage sans en questionner le fondement.
- A l'opposé, le jury regrette que certains candidats aient fait le choix de privilégier le nombre de références à leur pertinence. Une bibliographie foisonnante, sans fil directeur identifié, ne répond pas à l'attente.
- Si de nombreux mémoires présentent bien une construction cohérente suivant la démarche attendue (problématique, hypothèses, dispositif de réponse, conclusion), quelques écrits s'écartent du modèle. On a ainsi pu lire des mémoires pour lesquels la problématique est une question rhétorique (exemple « la formation peut-elle être utile ? »), et les hypothèses des évidences. Il est évidemment difficile de construire une démonstration convaincante dans un tel cas. Certains mémoires encourent le reproche d'être exclusivement descriptifs ; le candidat se limite à illustrer le thème par la relation de sa pratique. Citons enfin le cas de mémoires qui présentent assez clairement une problématique mais qui ne la traitent pas.
- Le traitement et l'analyse des données posent plusieurs problèmes. Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur le manque d'intérêt et de pertinence d'études statistiques chiffrées (moyennes, histogrammes, camemberts...) sur des corpus de données très faibles, parfois inférieurs à la dizaine d'individus. Il vaut mieux, dans ce cas, proposer une analyse qualitative des réponses récoltées.
- Enfin, de nombreux candidats semblent méconnaître les fondamentaux du cadre juridique de la propriété intellectuelle (droit de citation, droit à l'image...). L'utilisation d'outils en ligne non sécurisés pour la phase de collecte de données est également parfois à regretter.

L'exposé

La plupart des candidats ont fait l'effort de préparer une phase d'exposé claire, entrant dans le cadre horaire prévu, s'appuyant souvent sur un diaporama ou sur un support écrit complémentaire au mémoire distribué au jury. Les candidats ont aussi toujours pris soin de s'adresser à tout le jury, ce qui semble être le minimum que l'on peut attendre d'un formateur, mais qui n'est pas si simple quand le jury comprend six personnes et que l'espace est restreint.

Le principal point de vigilance sur lequel le jury veut attirer l'attention des futurs candidats est le risque de répéter son mémoire. Celui-ci a été l'objet de la lecture attentive des membres du jury, et s'il n'est pas inutile de rappeler les grandes lignes du travail effectué, il ne faut pas se limiter à présenter une déclinaison « diaporama-voix » de l'écrit. Le candidat peut parfaitement s'autoriser à faire référence à

l'écrit sans avoir besoin de le répéter. En revanche, le jury appréciera particulièrement les précisions qui viendraient compléter les choix, les prolongements envisagés et les prises de recul par rapport à l'écrit.

L'entretien

Les candidats ont montré leur capacité d'écoute et leur sens du dialogue. Cependant certains d'entre eux sont en difficulté lorsqu'il s'agit de questionner leur point de vue, de débattre avec le jury même lorsque celui-ci précise que la question posée a pour objet de susciter le débat.

Certains candidats peinent à se projeter dans le métier de formateur : face à des questions telles que « comment envisageriez-vous une sensibilisation d'enseignants débutants sur le thème de votre mémoire ? » ou « Quelles seraient les priorités sur cette thématique pour proposer une formation au Plan Académique de Formation ? » les candidats qui n'ont pas encore une expérience de formateurs sont trop souvent tentés de répondre en se repliant sur leur pratique d'enseignant ou de CPE en ne proposant que des dispositifs de formation construits sur du témoignage.

Numérique

Il ne s'agit pas seulement de l'utilisation du numérique au cours de la soutenance. On attend du candidat qu'il fasse part de l'utilisation du numérique dans sa pratique de formateur, existante ou envisagée, et qu'il la justifie.